

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216200436-20260423-D2026\_13-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois avril à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

**Date de convocation** : 10/04/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 15 - Nombre de suffrages : 18

**Présents** : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme LHASSEN Fabienne, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, Mme STROBBE Marielle.

**Excusés** : Mme CLABAUX Annabelle, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric, M. PEENAERT Antoine

**Procurations** : Mme CLABAUX a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, Mme DUVIEUXBOURG à M. LEFEBVRE, M. MERCIER à M. COUTURIER.

**Secrétaire de séance** : M. Axel DUTRIE

### Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation. Le règlement, en annexe, détaille les principes de fonctionnement du conseil, en application du CGCT.

#### **Le Conseil décide à l'unanimité :**

→ **D'approuver le règlement intérieur du conseil municipal annexé.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE